MAIRIE DE CAUSSE et DIEGE 12700

Tél .05 65 64 66 47 Fax. 05 65 64 67 04

Email: mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE

portant titularisation de Mme RIGAL NATHALIE Adjoint technique territorial, à temps non complet : 17.5 heures par semaine

Le Maire de Causse et Diège,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade, Vu l'arrêté en date du 01/11/2018 portant nomination de Mme RIGAL NATHALIE, à compter du 01/11/2018, en qualité de stagiaire.

Vu l'attestation de formation d'intégration établie par le CNFPT,

Considérant que Mme RIGAL NATHALIE remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'une titularisation, **Considérant** que la période de stage a été probante,

ARRETE

ARTICLE 1: Mme RIGAL NATHALIE, née le 04/12/1974, est titularisée à compter du 01/11/2019 dans le grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet : 17.5 heures par semaine.

ARTICLE 2 : L'intéressée sera classée au 2ème échelon de son grade IB/350 - IM/327, avec une ancienneté conservée de 1 an 7 mois 14 jours.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- · transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Causse et Diège le 13 février 2020 Le Maire Serge MASBOU,

MR LE MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 14/02/2020 Signature de l'agent